

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 octobre 2021

Date de convocation : Le quatorze octobre deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame GONZALEZ-BOURGES, Maire,
7 octobre 2021
Etaient présents : Denis SEYNAEVE, Sandrine CAILLAC, Hervé NOURRY, Michel DIGUET, Claude ALLIOT, Marie-Annick BODIN, Isabelle TONDEREAU, Jocelyne CAMAIL, Laurent CHEYNET, Christophe VON KULLWITZ, Emmanuelle RENAUD, Caroline LEROY, Agnès BLOSSIER, Gaël KERVAREC.
Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absents excusés : /
Absent : /
Secrétaire de séance : Michel DIGUET

Ordre du jour :

Présentation du projet de parcs photovoltaïques SYNTHRON

Approbation du compte rendu du 8 septembre 2021,

- 1 : Compte rendu du Maire au conseil municipal des décisions prises par délégation en matière de droit de préemption urbain,
- 2 : Bibliothèque : Convention Nom@de
- 3 : Convention mutualisation barnum
- 4 : Voirie communale : voirie classée dans le domaine public
- 5 : Subvention aux associations
- 6 : Rapport d'activité 2020 – CCCR
- 7 : RPQS 2020 – SMAEP
- 8 : Finances : créances irrécouvrables

Questions diverses

Après s'être assurée que les conseillers aient reçu l'ordre du jour, Madame Chantal GONZALEZ-BOURGES, Maire déclare la séance de conseil municipal ouverte à 20 h 00.

Madame le Maire laisse la parole aux intervenants chargés de la présentation du projet de parcs photovoltaïques de l'entreprise SYNTHRON.

Approbation compte rendu :

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 8 septembre 2021 et demande aux conseillers municipaux de présenter leurs observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans modification.

N° 040 / 2021 – Compte rendu du Maire au conseil municipal des décisions prises par délégation en matière de droit de préemption urbain.

Sans objet

N° 041 / 2021 – Bibliothèque : Convention Nom@de: convention de partenariat avec le Conseil Départemental 37 par le biais de la DDLLP

Madame le Maire expose :

Le Conseil Départemental d'Indre et Loire , par le biais de la DDLLP, a mis en place le portail Nom@de permettant à tous les inscrits des bibliothèques d'Indre et Loire de bénéficier d'un ensemble de ressources en ligne accessibles à distance.

La participation des communes est fonction de la strate de population.

Pour la commune de VILLEDOMER la participation s'élève à 0,13 € par habitant et par an soit pour 2021 une participation globale de 177,45 €.

La convention est établie pour une durée de 3 ans.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention tels que présentés,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention inhérente à cette affaire.

N° 042 / 2021 – Convention mutualisation barnum

Sans objet

N° 043 / 2021 – Voirie communale : voirie classée dans le domaine public

Madame le Maire rappelle les conditions de classement de la voirie dans le domaine communal et précise que c'est à partir de ce recensement que la répartition de la DGF peut s'effectuer.

Elle indique que la voirie recensée depuis 2009 s'élève à 47 129 m.

Elle propose d'ajouter la voirie du lotissement du petit bûcher dont le métrage linéaire s'élève à 800 m.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ajout de 800 m à la voirie communale déjà recensée.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relevant de cette affaire.

N° 044 / 2021 – Subvention aux associations pour 2021

Dans le cadre de l'octroi des subventions en direction des associations et ce, afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Madame le Maire rappelle que les membres du conseil municipal, ayant un intérêt à l'affaire dont il est question, ne doivent pas prendre part au vote et doivent quitter la salle lors de celui-ci.

Ce rappel étant effectué, Madame le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions reçues à ce jour au titre de l'année 2021.

A cette fin, il est demandé aux conseillers de donner leur avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE une subvention aux associations suivantes :

- | | |
|---|------------|
| - Tennis-Club Villedômer-Auzouer (T.C.V.A) | 500.00 € |
| - Association sportive de Villedômer - A.S.V - | 1 000.00 € |
| - Le Secours Populaire Français - comité du Castelrenaudais - | 100.00 € |
| - Assiette-Eco - 5, rue des tanneurs -Château-Renault - | 400.00 € |

DIT que les crédits nécessaires au versement de ces subventions seront inscrits au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

N° 045 / 2021 – Approbation du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Castelrenaudais,

Conformément à l'article 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, les communautés de communes ont l'obligation de transmettre aux communes membres un rapport annuel d'activités.

Madame le Maire présente le rapport annuel d'activité 2020 transmis par la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

Entendu cette présentation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE :

- de **PRENDRE ACTE** de la présentation de ce rapport annuel d'activités 2020 transmis par la Communauté de communes du Castelrenaudais.
- d'**APPROUVER** ce rapport.
- de **GARANTIR** que ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen qui souhaite le consulter.

N° 046 / 2021 – Approbation du rapport d'activité 2020 du SMAEP de VILLEDOMER-AUZOUER-EN-TOURAIN-NEUILLE LE LIERRE

Madame le Maire présente le rapport annuel d'activité 2020 transmis par Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) de VILLEDOMER-AUZOUER-EN-TOURAIN-NEUILLE LE LIERRE

Entendu cette présentation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE :

- de **PRENDRE ACTE** de la présentation de ce rapport annuel d'activités 2020 transmis par le SMAEP de VILLEDOMER-AUZOUER-EN-TOURAIN-NEUILLE LE LIERRE
- d'**APPROUVER** ce rapport.
- de **GARANTIR** que ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen qui souhaite le consulter.

N° 047 / 2021 - Finances : Créances admises en non-valeur : budget principal et budget annexe assainissement

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un état a été transmis par la Trésorerie de Château-Renault présentant la liste des impayés pour le budget principal et le budget assainissement pour l'exercice 2020. Le comptable expose qu'il n'a pu recouvrer les titres du fait d'un reste à recouvrer inférieur au seuil.

Le montant total des titres, objet d'une demande en admission en non-valeur par le comptable sur le budget « Principal » s'élève ainsi à **46,00 €**.

Le montant total des titres, objet d'une demande en admission en non-valeur par le comptable sur le budget « assainissement » s'élève ainsi à **0,60 €**.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'état des créances irrécouvrables transmis par le Receveur municipal de Château-Renault s'élevant à 46,00 pour le budget principal et 0,60 € pour le budget assainissement ;
- **DECIDE** d'admettre en non valeur la somme 46 €. Cette somme sera mandatée au compte 6541 du budget principal.
- **DECIDE** d'admettre en créance éteinte la somme 0,60 €. Cette somme sera mandatée au compte 6541 du budget assainissement.

Questions diverses :

- **Subvention CRST :** une subvention de 70 000 € a été attribuée pour la construction du nouvel ALSH - le projet concernant la biodiversité n'a pas été retenu

- **Information concernant le FPIC :** la commune avait touché en 2020 la somme de 24881 € (avec une répartition dérogatoire). La communauté de communes a opté pour une répartition de droit commun pour l'année 2021, ainsi la somme revenant à la commune s'élève à 23 066 €.
- **Point sur les travaux de l'ALSH / Peinture ALSH**
 - o L'ouverture de l'ALSH est programmée pour la rentrée des vacances de la Toussaint – quelques travaux sont encore à achever (marquage au sol...)
 - o Il est envisagé un atelier peinture pour les clôtures de l'ALSH – celui-ci pourrait être mis en œuvre au printemps et serait réalisé par les conseillers municipaux.
- **Voirie :** Madame le Maire fait un point sur les travaux réalisés sur les lieux dits suivants :
 - o Chemin de la Veronnerie
 - o Chemin des Grands Champs
 - o Route de la Louzerie : Gare de Crotelles

La réception des travaux est prévue le 15/10/2021

- **Travaux réseaux :** les travaux liés aux réseaux ont pris du retard. La réalisation de la 2^{ème} tranche était prévue en septembre.
- **Compte rendu de la commission développement économique de la CCCR :** Madame Sandrine CAILLAC donne le compte rendu de la commission :
 - o Sur les aides apportées aux entreprises
 - o Sur les projets en cours (installation d'une entreprise de logistique générant 120/140 emplois sur la ZA d'Autrèche, agrandissement envisagé de la zone pour 2022)
 - o Sur les ouvertures prochaines de commerces sur Château Renault (boucherie – biscuiterie – restaurant et traiteur portugais).
- **Compte rendu du Conseil d'école :** Madame le Maire donne le compte rendu de la réunion du conseil d'école qui s'est tenue le 12 octobre dernier
- **Syndicat de la Brenne :** Travaux réalisés et à venir : ce point sera abordé lors du prochain conseil municipal.
- **Personnel :** Suite au départ de l'un des agents des services techniques, une offre d'emploi a été diffusée sur le site du centre de gestion de la fonction publique – quelques CV ont été réceptionnés. L'annonce sera relayée sur la page Facebook de la commune, ainsi que sur le site.
- **Commission Cadre de Vie :** la date retenue est celle du 24 octobre au matin
- **Repas des aînés :** la date retenue est le samedi 11 décembre
- **Réunion du CCAS :** la réunion est fixée au 28 octobre à 18 h 30
- **Cérémonie du 11 novembre :** la cérémonie débutera à 10 h 15 avec la fanfare de Monthodon
- **Journée « Embellir le Village » (affiches et flyers)**

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 23 h 37.

Les dates des prochains conseils sont fixées aux : 16/11/2021 et le 14/12/2021.

-

La séance comprend 8 points :

N°040/2021	Compte rendu du Maire au conseil municipal des décisions prises par délégation en matière de droit de préemption urbain
N°041/2021	Bibliothèque : Convention Nom@de: convention de partenariat avec le Conseil Départemental 37 par le biais de la DDLLP
N° 042 / 2021	Convention mutualisation barnum
N°043 / 2021	Voirie communale : voirie classée dans le domaine public
N°044 /2021	Subvention aux associations pour 2021
N°045 / 2021	Approbation du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Castelrenaudais,
N° 046 / 2021	Approbation du rapport d'activité 2020 du SMAEP de VILLEDOMER-AUZOUER-EN-TOURAINNE-NEUILLE LE LIERRE
N° 047 / 2021	Finances : Créances admises en non-valeur : budget principal et budget annexe assainissement

**Feuille d'émargement des conseillers municipaux
Conseil Municipal du 14 octobre 2021**

<u>Chantal GONZALEZ-BOURGES</u>	<u>Denis SEYNAEVE</u>	<u>Sandrine CAILLAC</u>
<u>Hervé NOURRY</u>	<u>Michel DIGUET</u>	<u>Claude ALLIOT</u>
<u>Jocelyne CAMAIL</u>	<u>Isabelle TONDEREAU</u>	<u>Marie-Annick BODIN</u>
<u>Laurent CHEYNET</u>	<u>Christophe VON KULLWITZ</u>	<u>Emmanuelle RENAUD</u>
<u>Agnès BLOSSIER</u>	<u>Caroline LEROY</u>	<u>Gaël KERVAREC</u>